



VOCATIS
24/11/2009

http://www.vocatis.fr/article.php3?id_article=17408

Le CV « dématérialisé » : original ou simplement ridicule ?

CV en ligne, blog emploi, CV vidéo... le CV prend des formes les plus diverses. Nombreux sont les candidats qui les choisissent pour se présenter et se démarquer... à bon ou mauvais escient ? Décodage de ces nouvelles pratiques.

Le CV en ligne : à remettre à jour régulièrement !

Qu'est-ce que c'est ? Le CV en ligne est un CV publié soit sur les CVthèques des entreprises, soit sur celles des sites emploi, soit dans une moindre mesure sur des réseaux sociaux comme Viadeo et LinkedIn. Deux possibilités pour la mise en ligne du CV : soit vous remplissez un formulaire préconstruit, soit vous téléchargez directement votre CV Word. Les recruteurs font quant à eux des recherches par mots clés et/ou par critères pour trouver ces CV. Dans le cas des sites emploi, ils doivent généralement payer pour accéder à la CVthèque.

Le + : Augmenter sa visibilité vis-à-vis des recruteurs. « Grâce à mon CV en ligne sur un site emploi, j'ai réussi à décrocher deux contrats d'embauche, avec moins de quatre mois d'attente pour les deux » se réjouit Stéphane Goulard, responsable administratif et commercial.

Notre conseil : Une fois votre emploi décroché, n'oubliez pas que votre CV reste en ligne ! Mieux vaut donc penser à le mettre à jour. « Cet outil est au service de votre gestion de votre carrière : de meilleures opportunités ou de nouveaux contacts professionnels peuvent toujours advenir » explique Sophie Dautremant, co-fondatrice du site Easy-cv.com. Pour éviter des mises à jour trop fastidieuses, « ne vous dispersez pas et concentrez-vous sur 4 à 5 sites emploi » ajoute Stéphane Goulard.

Les blogs emploi : objectif réseau

Qu'est-ce que c'est ? Appelés aussi « blog pro » ou « blog CV », ces blogs emploi permettent aux candidats d'y mettre leur CV en ligne et de publier des petits billets en lien avec leur métier. La formule du blog facilite les mises en ligne et permet aux autres internautes de laisser des commentaires. Certains sites comme Talentpeople.com ou Carriereonline.com proposent également des solutions pour les candidats bloggeurs.

Le + : Bien plus qu'un simple CV en ligne, le blog emploi vous permet de partager vos points de vue avec d'autres professionnels. De plus, si vous entretenez bien le contenu de votre blog, il sera référencé sur Google. « Grâce à mon blog CV, j'ai pu être en contact avec des cabinets de recrutement que je n'avais même pas démarchés ! » confirme Antoine Leroux, informaticien.

Notre conseil : « Le blog emploi peut se retourner contre vous », déclare Antoine Leroux, « N'oubliez pas que vous parlez à des recruteurs. » Ainsi, ne dévoilez pas votre vie privée ! N'en profitez pas

également pour y déverser tous vos problèmes de recherche d'emploi, ni pour critiquer votre ancien employeur... A noter que certains secteurs, comme l'informatique ou le journalisme, s'y prêtent mieux que d'autres.

Le CV vidéo : gare aux erreurs de casting...

Qu'est-ce que c'est ? Le CV vidéo est une courte vidéo durant laquelle vous présentez votre parcours et décrivez vos motivations. Les sites CVlive.com, Easy-cv.com ou encore Videopourcv.com proposent ce type de service, gratuit ou payant. Généralement, vous utilisez votre webcam et téléchargez votre vidéo sur ces sites, mais il est parfois possible de payer pour être filmé dans leur studio et avoir ainsi une vidéo de qualité professionnelle.

Le + : Par ce biais, vous montrez aux recruteurs votre dynamisme, votre aisance à l'oral et votre originalité. Le CV vidéo peut aussi servir à de pré-entretiens, lorsqu'un recruteur se trouve loin géographiquement.

Notre conseil : « Un CV vidéo lâché sur le web, via notamment Youtube, ne sert à rien et ne vous attirera que moquerie et discrédit » précise Sophie Dautremant. « Mettez-le plutôt sur des sites emploi, voire ensuite en lien sur votre CV ». Par ailleurs, cette technique est plus adaptée aux professions qui requièrent de bonnes compétences en communication orale, telles que les commerciaux ou les managers. Ainsi, si vous ne vous sentez pas à l'aise, mieux vaut l'éviter plutôt que de vous compromettre.

Pauline Tissot